

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VERRIERES - Bulletin n°2

Pourquoi réviser le PLU ?

L'attention des élus a été attirée en particulier sur la question de la **modération de la consommation d'espaces** qui est une mesure prévue par la loi.

Pour ce faire, la commune travaille pour reprendre notamment le plan de zonage qui limitera les possibilités de construire à l'avenir.

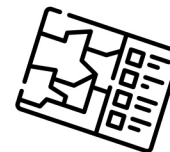
Il ne s'agit pas d'arrêter toute urbanisation sur la commune mais plutôt de définir un nouveau projet de territoire qui permette de continuer à accueillir de nouveaux habitants (sur la base d'un projet démographique raisonnable), de réduire l'extension de l'urbanisation sur les terrains cultivés et les espaces naturels et jardinés et de renforcer la préservation du cadre de vie en protégeant les jardins et les vergers par exemple.

**Réunion publique
d'information
Le Jeudi
22 mai 2025
à partir de 19 h
à la salle des fêtes**



**TROYES
CHAMPAGNE**
MÉTROPOLE

Où en sommes-nous ?



Une première réunion publique en septembre 2024 a permis de vous présenter les grandes orientations du projet communal.

Depuis, la commune a travaillé à créer un plan de zonage, un règlement écrit et des schémas précisant la manière dont les opérations peuvent être intégrées dans la commune.

L'objectif est de vous présenter l'avancée des travaux avec en particulier le plan de zonage.

L'objectif principal : Conserver l'identité rurale de la commune

La commune souhaite, avant tout, protéger l'identité de la commune et conserver ce qui fait de Verrières une commune attractive.



La commune souhaite ainsi protéger l'identité du village centrée autour de son patrimoine, de ces espaces verts et de la qualité de vie.

Le zonage a donc été travaillé de manière à permettre à de nouvelles personnes de venir habiter sur la commune tout en préservant la qualité des paysages sur le territoire et en continuant à développer les services à la population.

Qu'est-ce qui va changer ?

Concrètement, la commune n'a plus le droit d'offrir autant de surfaces constructibles que par le passé. Cela signifie que les surfaces potentiellement constructibles à l'avenir vont diminuer.

La commune a également fait le choix de mettre en place des outils pour que les espaces qui méritent d'être préservés puissent l'être à l'avenir. Cela veut dire que des jardins seront protégés par exemple. Ils pourront continuer à être utilisés en tant que jardins mais ne permettront pas de créer de nouvelles constructions d'habitations à l'avenir.

Le règlement écrit a également été mis à jour afin de tenir compte des évolutions des modes de constructions. L'objectif, une nouvelle fois, est d'encadrer les possibilités pour conserver l'harmonie existante sur la commune.



Quelle est la suite ?

En tant que projet concerté avec la population, le projet de PLU complet vous sera présenté lors de la réunion publique.

Le projet complet est mis à votre disposition pour que vous puissiez effectuer toutes les remarques, apports, compléments et souhaits que vous jugerez utiles.

Pendant l'été, la commune présentera officiellement ce projet aux services de l'Etat pour une période de 3 mois avant l'organisation d'une enquête publique à la rentrée de septembre.



Comment participer ?

Des documents sont disponibles à la consultation au secrétariat

Un **cahier de concertation** est disponible en mairie pendant tout le temps des études pour recueillir vos demandes et observations.

Vous pouvez également les faire parvenir par mail et par courrier aux adresses :

contact@verrieres-aube.fr

34 rue de la République, 10390 Verrières



L'avenir de Verrières se dessine maintenant !

Venez en discuter avec nous

**le Jeudi 22 Mai 2025
à 19 heures.**